

Saint-Brieuc,

16 NOV. 2009

direction
départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Côtes-d'Armor

service
Environnement
unité
Eau et Milieux
Aquatiques

Monsieur le Maire
Place de la mairie
22350 CAULNES

Objet : contrôle des bassins de rétention
Dossier suivi par : Jean Claude ROUILLE
Tél : 02-96-62-47-21
Courriel : jean-claude.rouille@equipement-agriculture.gouv.fr
PJ : 3 Fiches de contrôle

Monsieur le Maire,

Mme RENAULT et M. ROUILLE, agents de mes Services, en présence du bureau d'étude chargé de votre schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et d'un représentant de la mairie, ont procédé le 20 janvier 2009 à un contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales situés sur les lotissements de la Vallée, des Chênes et des Peupliers.

Lors de ces contrôles, des manquements aux dispositions prévues dans les dossiers de déclaration initiaux au titre de l'article L214-3 du Code de l'Environnement ont été constatés.

Ces observations sont reportées sur les fiches de contrôle jointes au présent courrier.

Dans le cadre de l'étude en cours concernant le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, ces manquements et observations ont fait l'objet d'un programme de travaux à réaliser transmis en pièce-jointe au compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2009. Ces travaux devront être réalisés prioritairement pour supprimer les dysfonctionnements actuels avant toute autre urbanisation ou aménagement.

En plus de ces travaux, il est recommandé de mettre en place un carnet d'entretien des ouvrages permettant de planifier et de suivre les opérations d'entretien.

Je vous rappelle également que l'article R. 214-38 du Code de l'Environnement impose que les installations, ouvrages, travaux ou activités soient implantés, réalisés et exploités conformément au dossier de déclaration et, le cas échéant, aux prescriptions particulières mentionnées aux articles R. 214-35 et R. 214-39.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

horaires d'ouverture :

8h30 - 12h00
14h00 - 17h00

1 rue du Parc
BP 2256
22022 St Brieuc

téléphone :
02-96-62-47-00
télécopie :
02-96-33-29-05

copie :
+ bureau d'étude EF ETUDES
4, rue de Galilée
44 341 BOUGUENNAIS Cedex
+ Franck RICHTER, UT de Dinan

Le Directeur Départemental de
L'Équipement et de l'Agriculture,
P/Le Directeur Départemental de
l'Équipement et de l'Agriculture
et par subdélégation,
L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Environnement, Forêt et Risques,

Daniel SALAUN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Fiche de contrôle

Rubrique : 2.1.5.0	Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol		
Identité Exploitant / Bénéficiaire : Adresse	Commune de CAULNES MAIRIE 22350 CAULNES		
Localisation du projet : Adresse	Résidence de la Vallée -zone Na S- 22350 CAULNES		
Projet : Surface totale (ha) : 2,40	Surface active (ha) : 0,96		
Rubriques concernées par le projet :	2.1.5.0		Autres :
Régime	Déclaration	X	Autorisation
	Déclaration		Autorisation
Date récépissé ou arrêté d'autorisation : 20 JUIN 2002			
Date du contrôle : 20 Janvier 2009			

IMPLANTATION OUVRAGE(S) DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT

Bassin de rétention :

Mesure ou Evaluation	Valeur dossier	Points contrôlés	visible		anomalie	
			oui	non	oui	non
Longueur (m) :						
Largeur (m) :		Vanne de confinement	X			X
Surface du bassin (m ²) :		Dispositif anti-hydrocarbure	-	-	-	-
Hauteur marnage (m) :	1,30	Grille entrée (2)		X	X	
Volume utile (m ³) :	420	Grille sortie	X			X
Diamètre ajutage (mm) :	200	Surverse	X		?	
Observations : -Le débit de fuite fixé à 3l/s/ha soit 7l/s pour le projet n'est pas vérifiable faute de récolement - un pvc de 200 semble servir d'orifice de fuite et n'assure pas la régulation prévue. -Coefficient de ruissellement fixé à 0,40 -bassin à 1 entrée (Ø 500) -surverse intégrée dans tour de vidange avec évacuation par le même PVC de 200 (insuffisant ?). -clôture pas nécessaire (pente douce) -canalisation d'entrée de Ø 500 pas équipée de grille anti-intrusion - rejet canalisé PVC vers bief		Dispositif anti-érosion	X			X
		Fossé en sortie		X		X
		Point de rejet dans le milieu	X			X
		clôture		X		X

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Etat d'entretien	Satisfaisant	à améliorer	Non satisfaisant	Observations
Point de rejet	X			Canalisation puis bief RAS
Ouvrage de stockage	X			Nettoyage grille à réaliser
Zone de décantation	X			Prévoir un curage
Dispositif anti-hydrocarbure	-			Pas nécessaire
Système de régulation			X	Calcul de dimensionnement orifice de fuite à réaliser par BE dans le cadre du SDAP en cours
Carnet d'entretien			X	A mettre en place

Observations :

Une vérification de l'ensemble des éléments du dossier de construction du bassin est à réaliser par le BE ayant en charge le SDAP afin de partir sur des bases saines pour aboutir à un SDAP cohérent.

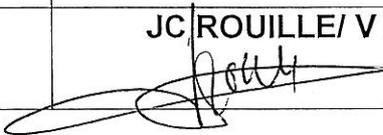
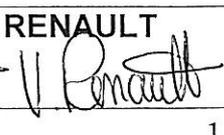
La commune de CAULNES est en phase avec le contrôle de terrain et la suite à donner.

Le récépissé délivré concerne 2 autres bassins contrôlés (résidence des Chênes et des Peupliers)

Conclusion :

Conforme à l'objectif de limitation des débits, défini au dossier

Oui	Non
	X

Date : 26/01/2009	Exploitant ou son représentant	Contrôleurs
VISA	Visite faite avec commune et BE	JC ROUILLE/ V RENAULT  

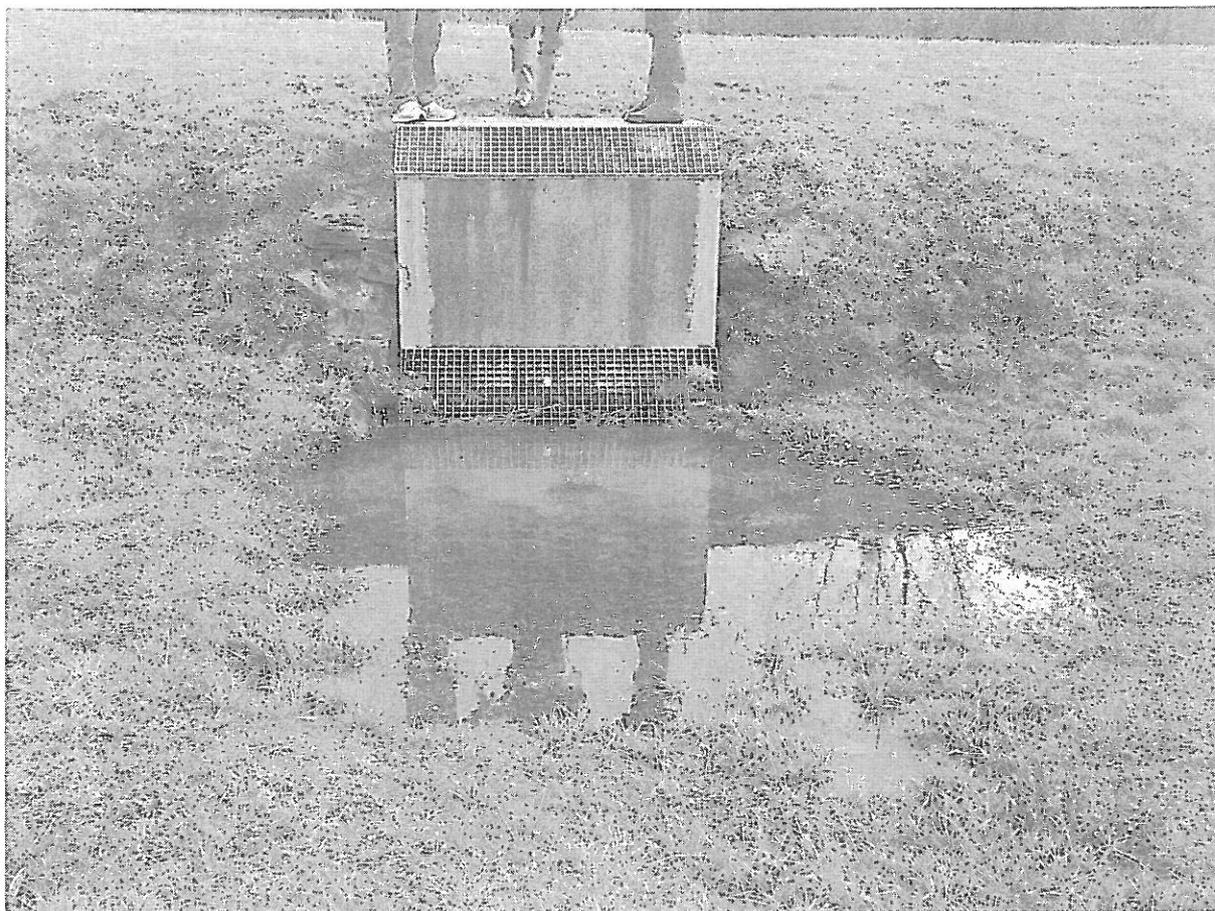
Plan ouvrages (suite)



vanne d'obturation du bassin



canalisation d'entrée du bassin



ouvrage de sortie du bassin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Fiche de contrôle

Rubrique : 2.1.5.0 **Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol**

Identité Exploitant / Bénéficiaire : Commune de CAULNES
Adresse MAIRIE
22350 CAULNES

Localisation du projet : Résidence des Chênes -zone Na S-
Adresse 22350 CAULNES

Projet :
Surface totale (ha) : 4,70 Surface active (ha) : 1,88

Rubriques concernées par le projet : 2.1.5.0 **Autres :**
Régime Déclaration Autorisation Déclaration Autorisation

Date récépissé ou arrêté d'autorisation : 20 JUIN 2002

Date du contrôle : 20 Janvier 2009

IMPLANTATION OUVRAGE(S) DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT

Bassin de rétention :

Mesure ou Evaluation		Valeur dossier	Points contrôlés	visible		anomalie	
				oui	non	oui	non
Longueur (m) :							
Largeur (m) :			Vanne de confinement	X			X
Surface du bassin (m ²) :			Dispositif anti-hydrocarbure	-	-	-	-
Hauteur marnage (m) :			Grille entrée (2)		X		X
Volume utile (m ³) :	500	920	Grille sortie	X		X	
Diamètre ajutage (mm) :	200	Non déterminé	Surverse	X			A voir
Observations : -Le débit de fuite fixé à 3l/s/ha soit 14l/s pour le projet n'est pas vérifiable faute de récolement - un pvc de 200 semble servir d'orifice de fuite et n'assure pas la régulation prévue. -Coefficient de ruissellement fixé à 0,40 -bassin à 2 entrées (Ø 700 et 200) -surverse intégrée dans tour de vidange avec évacuation par le même PVC de 200 (insuffisant ?). -clôture pas nécessaire (pente douce) -canalisation d'entrée de Ø 700 pas équipée de grille anti-intrusion - canalisation d'entrée de Ø200 à curer (ensablement) - arrivée d'eau « usées » : machine à laver ou eaux de lavage ? – vérification des raccordements et des rejets domestiques à réaliser			Dispositif anti-érosion	X			X
			Fossé en sortie	X			X
			Point de rejet dans le milieu	X			X
			clôture		X		X

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Etat d'entretien	Satisfaisant	à améliorer	Non satisfaisant	Observations
Point de rejet	X			Canalisation puis fossé RAS
Ouvrage de stockage	X			Nettoyage grille à réaliser
Zone de décantation		X		Prévoir un curage
Dispositif anti-hydrocarbure	-			Pas nécessaire
Système de régulation			X	Calcul de dimensionnement orifice de fuite à réaliser par BE dans le cadre du SDAP en cours
Carnet d'entretien			X	A mettre en place

Observations :

Une vérification de l'ensemble des éléments du dossier de construction du bassin est à réaliser par le BE ayant en charge le SDAP afin de partir sur des bases saines pour aboutir à un SDAP cohérent.

La commune de CAULNES est en phase avec le contrôle de terrain et la suite à donner.

Le récépissé délivré concerne 2 autres bassins contrôlés (résidence de la Vallée et des Peupliers)

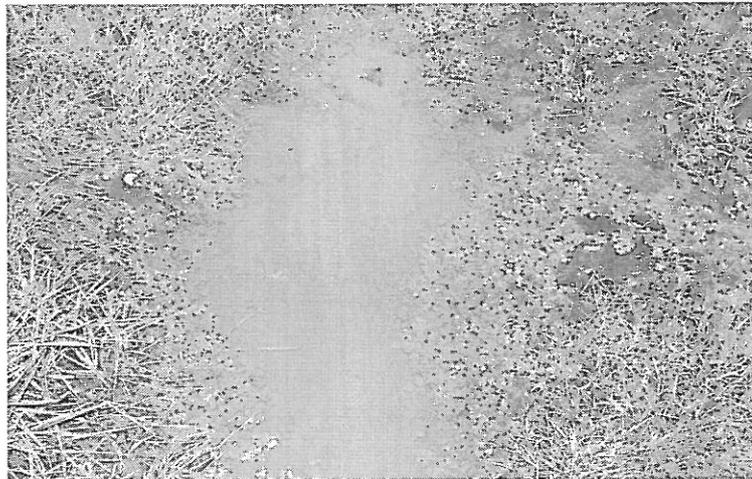
Conclusion : Conforme à l'objectif de limitation des débits, défini au dossier Oui Non
X

Date : 26/01/2009 **Exploitant ou son représentant** **Contrôleurs**
VISA Visite faite avec commune et BE JC ROUILLE/ V RENAULT
[Signature] *[Signature]*

Plan ouvrages (suite)



Vue d'ensemble du bassin



rejet d'eau « usées »



canalisation d'entrée « ensablée »



grille ouvrage de rétention « à nettoyer »



vue du rejet après ouvrage



canalisation de 700 mm en entrée

Fiche de contrôle

Rubrique : 2.1.5.0 **Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol**

Identité Exploitant / Bénéficiaire : Commune de CAULNES
Adresse MAIRIE
22350 CAULNES

Localisation du projet : Résidence des Peupliers -zone Na S-
Adresse 22350 CAULNES

Projet :
Surface totale (ha) : 13,7+, entreprise Surface active (ha) : 6,85 + 0,97 (BOUDET)
BOUDET (dossier 04/1241 EP)

Rubriques concernées par le projet : 2.1.5.0 **Autres :**
Régime Déclaration Autorisation Déclaration Autorisation

Date récépissé ou arrêté d'autorisation : 20 JUIN 2002

Date du contrôle : 20 Janvier 2009

IMPLANTATION OUVRAGE(S) DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT

Bassin de rétention :

Mesure ou Evaluation		Valeur dossier	Points contrôlés	visible		anomalie			
				oui	non	oui	non		
Longueur (m) :									
Largeur (m) :			Vanne de confinement (3)	X			X		
Surface du bassin (m ²) :			Dispositif anti-hydrocarbure	X			?		
Hauteur marnage (m) :	3 hauteurs	3 hauteurs	Grille entrée (1)		X		X		
Volume utile (m ³) :	2 800	2 890	Grille sortie	X		X			
Diamètre ajutage (mm) :	300	Non déterminé	Surverse	X			A voir		
Observations : -Le débit de fuite fixé à 3l/s/ha soit 41l/s pour le projet n'est pas vérifiable faute de récolement - 3 orifices de fuite -Coefficient de ruissellement fixé à 0,40 -bassin à 2 entrées (Ø 700 et 300) -surverse intégrée dans tour de vidange avec évacuation par le même PVC de 300 (insuffisant ?). -clôture nécessaire (pente forte et risque de chute) -canalisation d'entrée de Ø 700 pas équipée de grille anti-intrusion - canalisation d'entrée de Ø300 arrivant de l'entreprise BOUDET après modification du bassin initial - arrivée d'eau: présence d'eau « moussante blanchâtre »			Dispositif anti-érosion (2)	X			X		
			Fossé en sortie						
			Point de rejet dans le milieu	X					?
			Grille entrée (2)				X		X
			clôture				X	X	

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Etat d'entretien	Satisfaisant	à améliorer	Non satisfaisant	Observations
Point de rejet	X			Canalisation puis fossé RAS
Ouvrage de stockage		X		Nettoyage grille à réaliser+ végétation
Zone de décantation		X		Prévoir un curage
Dispositif anti-hydrocarbure		X		Vérifier le fonctionnement
Système de régulation			X	Calcul de dimensionnement orifices de fuite à réaliser par BE dans le cadre du SDAP en cours
Carnet d'entretien			X	A mettre en place

Observations :
 Une vérification de l'ensemble des éléments du dossier de construction du bassin est à réaliser par le BE ayant en charge le SDAP afin de partir sur des bases saines pour aboutir à un SDAP cohérent.
 La commune de CAULNES est en phase avec le contrôle de terrain et la suite à donner.
 Le récépissé délivré concerne 2 autres bassins contrôlés (résidence de la Vallée et des Chênes)

Conclusion : Conforme à l'objectif de limitation des débits, défini au dossier Oui Non
X

Date : 26/01/2009	Exploitant ou son représentant	Contrôleurs
VISA	Visite faite avec commune et BE	JC ROUILLE/ V RENAULT <i>[Signature]</i>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Plan ouvrages (suite)



Vue d'ensemble du bassin





canalisation entrée « BOUDET »



grille de sortie à nettoyer



3 orifices de fuite + vannes



dispositif « hydrocarbures »